



Mission Accueil Handicap


# Une université ouverte à tous !



Guide de l'étudiant en situation de handicap



UNIVERSITÉ  
CATHOLIQUE  
DE LILLE 1175



Forte de ses valeurs d'ouverture, l'Université Catholique de Lille s'engage à accueillir toutes celles et tous ceux qui souhaitent mener des études supérieures. C'est ainsi qu'elle porte notamment une attention toute particulière aux personnes fragilisées par une situation de handicap, afin qu'elles puissent poursuivre leur cursus et trouver leur place future au sein de la société et du monde du travail.

Cet engagement a vu le jour dans un contexte précis :

- La loi du 11 février 2005, qui prévoit notamment que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés (...) et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires ». C'est naturellement que l'Université Catholique de Lille s'est portée attentive aux étudiants souffrant d'un handicap, mettant tout en œuvre pour adapter son accueil, ses locaux, ses méthodes pédagogiques et son accompagnement à ces situations.
- L'obligation faite aux entreprises d'embaucher des travailleurs handicapés, qui amènera les institutions d'enseignement, notamment supérieur, à accueillir davantage d'étudiants en situation de handicap pour que ceux-ci puissent aller le plus loin possible dans leurs études et accèdent ensuite à un emploi.
- La création du Pôle Universitaire « Handicaps, Dépendance et Citoyenneté », centre médico-social universitaire dédié aux thématiques du Handicap et de la Dépendance, volonté de l'Université Catholique de Lille.

L'Université Catholique de Lille est activement engagée dans ces objectifs à travers sa **Mission Accueil Handicap**. Celle-ci regroupe des enseignants et des responsables administratifs dont les missions sont, en autres, les suivantes :

- sensibiliser la communauté universitaire au respect des principes de l'accessibilité et de la non-discrimination,
- mettre en place des mesures d'accompagnement adaptées aux différentes situations de handicap qu'il soit ponctuel ou durable (adaptation de certaines formations, aides techniques, humaines, aménagements spécifiques),
- animer le réseau des référents (correspondants MAH présents dans chacun des établissements),
- informer les enseignants, les personnels administratifs et les étudiants sur les dispositifs mis en place au sein de l'Université.

La MAH en chiffres :

- 30 référents qui accompagnent les étudiants en situation de handicap qui les sollicitent.
- Plus de 100 étudiants en situation de handicap accueillis à l'université en 2010-2011, toutes filières confondues.

**Une question ? Un entretien individuel ? Un conseil ?**

La Mission Accueil Handicap est à votre disposition pour vous accompagner dans votre intégration au sein de l'Université Catholique de Lille.

# VOS REFERENTS



Mission Accueil Handicap

**Pour vous aider à résoudre les difficultés que vous pourriez rencontrer dans vos études, un interlocuteur privilégié est à votre disposition dans chaque établissement de l'Université Catholique.**

## Pôle Droit-Economie-Gestion

### EDHEC-ESPEME

Anne-Marie TORDEUX  
24 avenue Gustave Delory -  
Roubaix - bureau S3 - 064  
03 20 15 45 05  
anne-marie.tordeux@edhec.edu

### ESPAS-ESTICE-ICM

Eléna CHOQUET  
83 bd Vauban  
1<sup>er</sup> étage à gauche  
3<sup>ème</sup> bureau à gauche  
03 59 30 25 22  
elenac.choquet@icl-lille.fr

### FLD

Anne-Sophie LOISON  
58 rue du Port  
Espace Robert Schuman  
RDC - Bureau n°51  
03 59 30 25 00  
anne-sophie.loison@icl-lille.fr

### FLSEG

Jean-Pierre MARISSAL  
Espace Robert Schuman  
3<sup>ème</sup> étage - Bureau n°385  
03 20 13 41 22  
jean-pierre.marissal@icl-lille.fr

### IESEG

Pascal BIED  
3 rue de la Digue  
03 20 54 58 92  
p.bied@ieseg.fr

### ISTC

Olivier GARNIER  
81 bd Vauban  
03 59 31 50 60  
olivier.garnier@istc.fr

## Pôle Lettres et Sciences Humaines, Théologie, Ethique, Enseignement-Pédagogie

### Faculté de Théologie

Marie-Christine LABURIAU  
60 bd Vauban  
1<sup>er</sup> étage - Bureau n°138  
03 20 13 41 45  
marie-christine.laburiau@icl-lille.fr

Anne RAOUL  
41 rue du Port  
Bureau 802 - 5<sup>ème</sup> étage  
03 20 13 40 10  
anne.raoul@icl-lille.fr

### FLSH

Valérie RAMBUR  
60 bd Vauban  
Bureau 335 - 3<sup>ème</sup> étage  
03 20 13 40 52  
valerie.rambur@icl-lille.fr

## Pôle Sciences et Technologies

### FLST

Pascal DOUROLANS  
41 rue du Port  
2<sup>nd</sup> étage - Bureau H401  
06 25 07 54 13  
pascal.dourolans@icl-lille.fr

### ICAM

Maurice COQUETTE  
6 rue Auber  
Département matériaux  
03 20 22 60 41  
maurice.coquette@icam.fr

### ISEN

Maurice VAN MALLEGHEM  
41 bd Vauban  
rdc - Bureau A 311/A312  
03 20 30 40 58  
maurice.vanmalleghem@isen.fr

### HEI

Jean-Bernard AVRIN  
13 rue de Toul  
03 28 38 48 51  
jean-bernard.avrin@hei.fr

### ISA

Flavie DALLE  
48 bd Vauban  
03 28 38 48 40  
f.dalle@isa-lille.fr

## Pôle Santé Social

### ESF

Christiane ROUX  
83 bd Vauban  
1<sup>er</sup> étage - Bureau G 105  
03 20 13 47 37  
christiane.roux@icl-lille.fr

### FLM

Isabelle MARTIN  
56, rue du Port - rdc  
03 20 13 41 37  
isabelle.martin@icl-lille.fr

### IF SANTE

Bérengère DELRUE  
83 bd Vauban  
Bureau 316 - 3<sup>ème</sup> étage  
03 20 21 86 64  
berangere.delrue@ifsante.fr

### IKPO

Véronique CALVO  
10 rue St Jean Baptiste de  
la Salle  
03 20 92 13 06  
v.calvo@ikpo.fr

### ISL

Jean-François VERHELLE  
83 bd Vauban  
2<sup>ème</sup> étage - Bureau n°201  
03 20 21 93 93  
jf.verhelle@institut-social-lille.fr

### Pôle HDC

Emilie BACHARY  
*Pratique la Langue des  
Signes Française*  
56 rue du Port - rdc  
03 59 30 25 34  
emilie.bachary@icl-lille.fr

Bruno POLLEZ  
03 59 30 25 33  
bruno.pollez@icl-lille.fr

## Autres services / établissements

### Communication

Geneviève BRANQUART  
60 bd Vauban  
1<sup>er</sup> étage - bureau 158  
03 20 13 40 91  
genevieve.branquart@univ-catholille.fr

### Lycée St Jean Baptiste de la Salle

Gérard FAGOT  
2 rue Jean Levasseur  
1<sup>er</sup> étage - Bureau au  
dessus de l'accueil  
03 20 17 10 06  
g.fagot@delasallelille.com

### Service Relations Internationales

Annie-Claude GUISET  
70 boulevard Vauban - rdc  
03 59 56 69 96  
(mardi/mercredi/jeudi)  
annie-claude.guiset@univ-  
catholille.fr

### CPSU-AEU

Dr Cécile MASSET  
*médecin mandaté MDPH*  
Maison de l'étudiant  
67 boulevard Vauban  
1<sup>er</sup> étage  
03 28 04 02 40  
cpsu@wanadoo.fr

### GSU

Paul NAYRAL de PUYBUSQUE  
137 rue Colbert  
3<sup>ème</sup> étage  
03 20 13 40 62  
paul.de.puybusque@icl-lille.fr

### Rectorat/Présidence

Isabelle SAUVAGE  
60 bd Vauban  
1<sup>er</sup> étage - Bureau 153  
03 20 13 40 86  
isabelle.sauvage@icl-lille.fr

### Service Accueil Information Orientation (SAIO)

Christine SPIRIET  
60 bd Vauban - rdc  
03 20 13 40 06  
christine.spiriet@univ-catholille.fr



# FAITES-VOUS CONNAITRE



Mission Accueil Handicap



**Lors de votre pré-inscription par Internet :** vous aurez la possibilité de cocher la case « **avez-vous bénéficié ou souhaitez-vous bénéficier d'un dispositif d'accompagnement pour vos études** ». Le référent de votre établissement pourra alors prendre contact avec vous pour définir vos besoins et vous apporter les solutions adaptées à votre situation.

**Auprès du doyen ou directeur de votre établissement.** Par une lettre indiquant les mesures dont vous souhaitez bénéficier. Joignez un certificat médical précisant la nature et le degré de votre handicap. Rendez-vous à prendre auprès du centre de santé : 03 28 04 02 40.

Le Docteur Cécile Masset, médecin mandaté MDPH (CPSU), établira, à la suite d'une visite médicale, une attestation précisant de quelles conditions particulières vous devez disposer. Cette démarche doit impérativement être renouvelée à chaque début d'année universitaire même lorsque le certificat initial porte la mention « *disposition définitive* ».

**Auprès du référent MAH de votre établissement** (liste complète fiche n°1).

**Auprès de Christine SPRIET** (responsable du Service Accueil Information Orientation - SAIO)  
60 bd Vauban (rdc) - 03 20 13 40 46 - christine.spriet@univ-catholille.fr

# VOTRE CURSUS

## *A chaque situation, sa solution !*

Quelle que soit votre situation (handicap ponctuel ou durable), la Mission Accueil Handicap met tout en œuvre pour vous accueillir et vous accompagner au mieux durant votre cursus universitaire. Voici, entre autres, les solutions d'adaptation pouvant être mises en place.



### Adaptations spécifiques au handicap physique

#### Lors des cours

- plan de cours fourni à l'avance afin de faciliter la prise des notes
- autorisation d'un accompagnement pour la prise de note
- permission d'enregistrer le cours donné pour les révisions
- autorisation d'autres moyens que de lever la main afin d'obtenir l'attention du professeur pour ceux qui ont une faiblesse dans les membres supérieurs
- accès à des sièges ou tables réglables
- adaptation du transport lors des sorties pédagogiques
- aides et adaptations nécessaires pour les projets demandant de la recherche en bibliothèque où le matériel n'est pas toujours physiquement accessible pour certains étudiants.

#### Lors des épreuves écrites et orales

- permission de se lever, marcher et s'étirer durant un examen (pour contrer la douleur)
- autorisation de la présence d'un assistant pour taper ou écrire les réponses

**A noter : la salle d'examen Aula Maxima est accessible par un ascenseur spécifique.**



### Adaptations spécifiques au handicap moteur

#### Lors des épreuves écrites et orales

- temps de composition ou de préparation majoré d'un tiers (un temps de repos suffisant doit être prévu entre les épreuves)
- possibilité d'utiliser un clavier fourni par l'étudiant
- assistance d'un(e) secrétaire désigné(e) par les responsables de l'examen, pour les étudiants ne pouvant ni écrire, ni utiliser une machine à écrire ou un ordinateur.



### Adaptations spécifiques au handicap visuel

#### Lors des cours

- possibilité de s'asseoir au premier rang (si l'étudiant en fait la demande)
- accès aux supports écrits du cours en format électronique adapté

#### Lors des épreuves écrites et orales

- temps de composition ou de préparation majoré d'un tiers
- possibilité de dictée des réponses d'examens à un preneur de notes
- utilisation du braille ou d'une cassette pour les examens (les réponses seront ensuite transcrites afin d'être évaluées)
- utilisation d'un ordinateur ou de toute autre aide pour répondre aux questions d'un examen
- possibilité de composer en braille ou en gros caractères soit à la main, soit à la machine fournie par l'étudiant

### A noter :

- **2 postes informatiques, à destination des étudiants mal ou non voyants, sont disponibles à la Bibliothèque Universitaire Vauban.**
- **Balises follow voice** : balises vocales d'information et de repérage situées dans l'Hôtel Académique pour aider les personnes non ou mal voyantes à se repérer (accueils des différents étages, ascenseur, sanitaires).



### Adaptations spécifiques aux troubles d'apprentissage

#### Lors des cours

- apport d'un soutien plus personnalisé à l'étudiant (ex : aide d'un tuteur)
- transmission par l'enseignant d'indications claires et précises et d'une présentation des étapes d'un processus dans un ordre logique et séquencé
- fourniture d'exemples d'examens et de tests, pour aider l'étudiant à s'évaluer lui-même et ainsi déterminer son niveau d'acquisition des connaissances
- accord par l'enseignant, d'une partie des points pour l'effort même si la réponse n'est pas la bonne
- soustraction d'un nombre de points minimal pour des erreurs de grammaire et d'orthographe, pour autant que le sens ne s'en trouve pas affecté et que la réponse soit compréhensible.
- permission donnée à l'étudiant de prendre un plus petit nombre de cours par session
- proposition d'utilisation des outils technologiques à ceux qui le souhaitent.

#### Lors des épreuves écrites et orales

- utilisation de la communication écrite pour les épreuves orales
- possibilité pour l'étudiant de composer dans une salle particulière, si l'installation avec les autres candidats n'est pas possible.



### Adaptations spécifiques au handicap auditif

#### Lors des cours

- possibilité de s'asseoir au premier rang dans la classe (si l'étudiant en fait la demande)
- adaptation, par l'enseignant, de ses méthodes de communication :
  - élocution à un rythme normal, de façon claire et distincte
  - posture face à l'étudiant pour que celui-ci puisse suivre sur les lèvres et voir le langage corporel, en évitant également de se placer devant une fenêtre ou une lumière vive (l'éblouissement empêche de bien lire sur les lèvres)
  - attention apportée au fait de ne pas parler en remettant des copies aux étudiants ou en faisant autre chose (le bruit de fond empêche de bien comprendre)
  - répétition des commentaires ou des questions des étudiants avant de répondre
- possibilité pour l'étudiant malentendant ou sourd de faire un travail en équipe dans une pièce plus silencieuse pour lui éviter tous les bruits de fond nuisant à sa bonne compréhension
- possibilité d'être accompagné d'un interprète LSF (Langue des Signes Française) pour un cours ou une présentation ou d'un codeur LPC (Langage Parlé Complété)
- boucle auditive disponible en salle d'enseignement 270 (aile Vauban).

#### Pour les épreuves écrites et orales

- temps de composition majoré d'un tiers pour les épreuves écrites
- sujets, précisions complémentaires et instructions pratiques donnés par écrit
- épreuves orales :
  - installation de l'étudiant dans une position favorable à la lecture labiale
  - possibilité de disposer de l'assistance d'un spécialiste pour aider à la compréhension des questions (sous réserve d'en faire la demande à l'avance)
  - utilisation de la communication écrite pour les étudiants ne pouvant s'exprimer oralement.

**Pour toute autre situation, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du référent MAH de votre établissement.**

# VOTRE SANTE



Mission Accueil Handicap

**Centre Polyvalent de Santé Universitaire -  
Maison de l'étudiant, 67 boulevard Vauban (en  
face de la chapelle).**

**Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 19h non-  
stop, de septembre à juin.**

## Des médecins sont à votre disposition pour :

- des consultations de médecine générale sans rendez-vous
- des vaccinations
- des soins infirmiers
- des certificats d'aptitude au sport
- des certificats pour des aménagements d'examens et/ou aide par un tiers.

**Secrétaire** pour les examens (le secrétaire écrit ce que l'étudiant lui dicte), etc. Ce « tiers » peut être un professionnel ou un étudiant valide volontaire.

## Une psychologue pour :

- des consultations d'ordre psychologique sur rendez-vous, groupe de gestion du stress
- une aide à l'arrêt du tabac
- une initiation à la sophrologie.

Pratique du tiers payant (se munir obligatoirement d'une attestation de Sécurité Sociale ou de la Carte Vitale mise à jour).

Sur présentation de la carte

d'assuré social, seul le ticket modérateur sera avancé par le consultant (chèque ou espèces uniquement).

Si l'étudiant est affilié à la SMENO pour la mutuelle complémentaire, il n'aura rien à avancer.

## Une infirmière pour :

- une visite médicale dans le cadre de la médecine préventive.

La reconnaissance du handicap peut être faite lors de cette visite qui détermine en particulier les aménagements nécessaires pour les examens.

## Une assistante sociale pour :

- l'écoute des étudiants en difficulté et l'accompagnement, par exemple, pour contacter le CROUS voire des institutions extérieures.
- lundi de 13h30 à 17h.  
Jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.  
Sur rendez-vous.  
Contact : 03 20 15 97 70



Les conditions d'accessibilité aux locaux sont inscrites à l'entrée de la Maison de l'Étudiant.

*Pour les personnes à mobilité réduite, la sonnette se situe près de l'ascenseur (après les escaliers sur la droite).*

**Le Docteur Cécile MASSET, médecin responsable du CPSU, a été mandatée officiellement pour l'élaboration des certificats d'aménagement pour le déroulement des examens et concours pour les étudiants en situation de handicap.**

**03 28 04 02 40**

**cpsu@wanadoo.fr**

# CONTACTS UTILES



**Pôle Universitaire « Handicaps, Dépendance et Citoyenneté »**

03 59 30 25 32  
[pole.hdc@icl-lille.fr](mailto:pole.hdc@icl-lille.fr)

**La FÉDÉEH**

01 48 10 12 39  
[etudeshandicap@gmail.com](mailto:etudeshandicap@gmail.com)

**Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**

21 rue de la Toison d'or  
 59650 Villeneuve d'Ascq  
 03 59 73 73 73

**114**

numéro d'urgence pour les malentendants

**Ministère de la santé et des solidarités**

[www.handicap.gouv.fr](http://www.handicap.gouv.fr)

**Droit**

[www.handroit.com](http://www.handroit.com)

**Culture**

[www.culture.gouv.fr/handicap](http://www.culture.gouv.fr/handicap)

**Sport**

[www.handisport.org](http://www.handisport.org)

**Transport**

**Accès Plus - SNCF**

- pour préparer, organiser votre voyage et obtenir toute information sur le niveau d'équipement des gares et des trains
- pour réserver votre billet
- pour réserver votre accueil en gare de départ, d'arrivée ou de correspondance, puis de votre accompagnement au train.

Informations :

[www.accesplus.sncf.com](http://www.accesplus.sncf.com) - 0890 640 650  
 - [accesplus@sncf.fr](mailto:accesplus@sncf.fr) - directement aux guichets d'accueil et de vente des gares.

Listes des gares accessibles :

[www.accessibilite.sncf.com](http://www.accessibilite.sncf.com)

Le Pass Accès Plus de la SNCF est lisible en braille.

**TRANSPOLE**

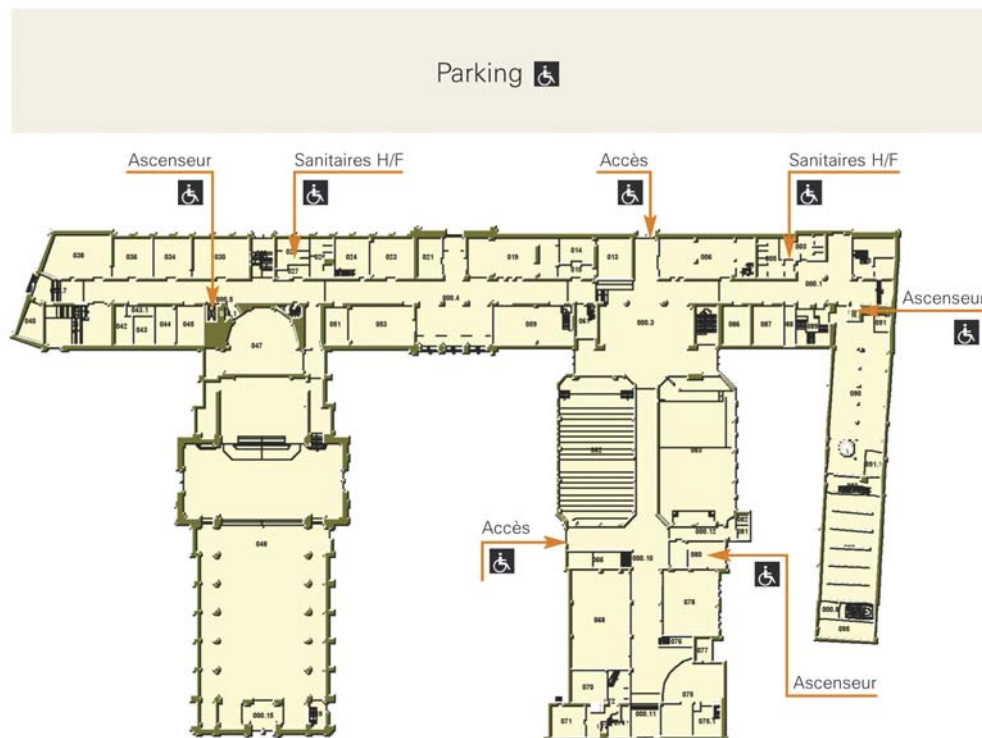
[www.transpole.fr](http://www.transpole.fr)

# VOS ACCES AUX LOCAUX



Mission Accueil Handicap

**HOTEL ACADEMIQUE - 60 boulevard Vauban**  
**Plan**



## Balises follow voice

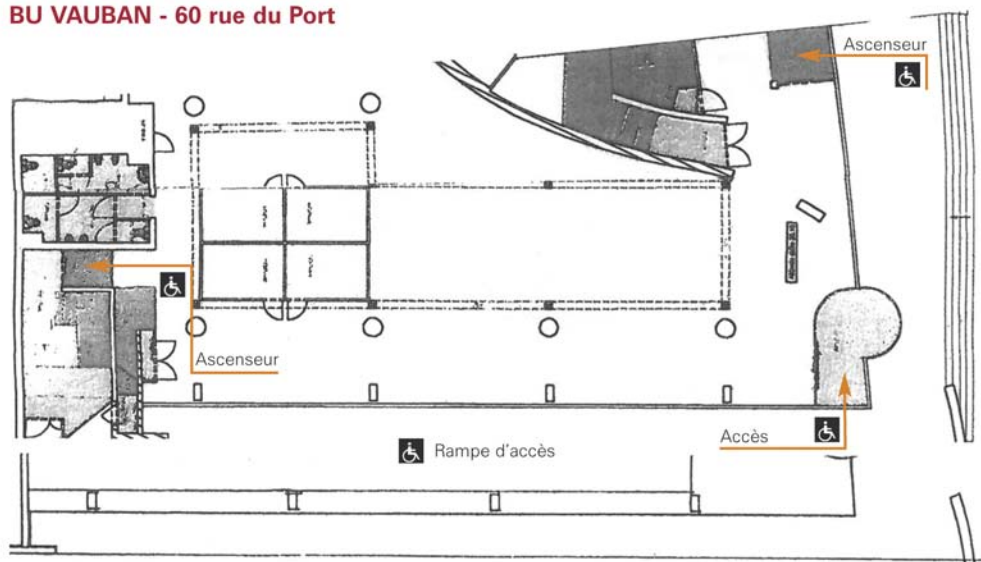
Des balises vocales d'information et de repérage situées dans l'Hôtel Académique accueillent et guident les visiteurs vers différents repères utiles :

- accueils : rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage (Présidence), 3<sup>ème</sup> étage (FLSH)
- ascenseur
- sanitaires

Chaque balise dispose d'un système sélectif exclusif qui permet à chaque utilisateur de choisir, sur sa télécommande, le lieu recherché et d'activer ainsi uniquement la balise vocale correspondante.



## BU VAUBAN - 60 rue du Port



## AEU

### Maison de l'Etudiant

Les conditions d'accessibilité aux locaux sont inscrites à l'entrée de la maison de l'étudiant.

*Pour les personnes à mobilité réduite, la sonnette se situe près de l'ascenseur (après les escaliers sur la droite).*

Médecin responsable : Cécile MASSET  
03 28 04 02 40 - cpsu@wanadoo.fr

### A.E.U. Association d'Entraide Universitaire

- Restauration Universitaire : Une chaîne de restauration et la cafétéria «MEUREIN» sont accessibles par élévateur.  
Contact pour avoir la clé : 03 20 15 97 70
- Logement : La Résidence Reillie (5 chambres) est équipée et accessible  
Contact : 03 20 15 97 70
- Sport : le complexe sportif Saint-Martin à Ennetières est accessible  
Contact : 03 20 15 97 77



**Pour les autres établissements de l'Université,  
se renseigner auprès du référent MAH concerné.**